ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

accises

Question écrite n° 7614

Texte de la question

M. Patrick Hetzel attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur le doublement des droits d'accises sur la bière prévu par le Gouvernement. Cette décision prise sans concertation va déstabiliser la filière du houblon, menaçant des emplois directs dans ce secteur. Alors que 70 % de la bière consommée dans notre pays est produite en France, on peut redouter des conséquences particulièrement néfastes pour les agriculteurs d'orge brassicole. Aussi, il lui demande ce qu'il prévoit pour pérenniser les emplois agricoles de cette filière.

Texte de la réponse

Le tarif du droit spécifique aujourd'hui applicable aux bières classe la France au 22e rang parmi les 27 pays membres de l'Union européenne. Le renchérissement, prévu à l'article 23 du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2013, de 1,1 centimes par vingt-cinq centilitres (par demi) et par degré d'alcool portera la France dans la moyenne européenne. La France est l'un des premiers producteurs mondiaux d'orge. L'orge est une culture d'hiver ou de printemps, intéressante dans les rotations et qui couvre plus d'un million et demi d'hectares de terres arables. La culture de l'orge permet notamment à la France de soutenir une industrie de la malterie puissante, puisqu'elle place le pays au premier rang mondial des exportateurs. Trois des cinq premiers malteurs mondiaux sont français. Plus de 8,7 millions de tonnes d'orges ont été produites en France en 2011. Sur ce total, 18 % ont été utilisées par l'industrie de la malterie, le solde étant destiné à l'alimentation du bétail et à l'exportation en l'état. En outre, la France n'étant que le 26e producteur mondial de bière, 80 % du malt produit en France est exporté. La brasserie française n'absorbe donc qu'une très faible partie de la production nationale d'orge - moins de 5 %. La hausse des droits d'accises sur la bière n'aura donc pas d'impact sur la production française d'orge, puisque ses débouchés dans l'alimentation animale et la malterie d'exportation ne seront pas touchés.

Données clés

Auteur : M. Patrick Hetzel
Circonscription : Bas-Rhin (7e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 7614
Rubrique : Contributions indirectes
Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt
Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 23 octobre 2012, page 5825
Réponse publiée au JO le : 18 décembre 2012, page 7556